



MONTREALPI

Inquiétudes en matière de sécurité Page 2 >

600 emplois perdus à cause du zonage ? Page 3

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | VENDREDI 2 AOÛT 2002

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

RIMA ELKOURI

relkouri@lapresse.ca



Sous les paillettes gaies

Le défilé de la Fierté gaie, qui célébrera son 10^e anniversaire dimanche, a-t-il toujours une portée politique ? Est-ce autre chose qu'une grande fête commerciale à paillettes ? Et pourquoi au juste faudrait-il être fier d'être gai ?

Allongés au bord d'une piscine du centre-ville, trois amis gais en discutent. Un comptable, un policier et un pharmacien. Tous les trois dans la trentaine.

« Je ne comprends pas pourquoi ça s'appelle le défilé de la FIERTÉ gaie, dit le comptable. Pourquoi « fierté » ? Par opposition à la honte d'il y a 20 ans ? Il me semble qu'il faudrait changer de nom. Mettre plutôt l'accent sur l'intégrité.

— Moi, je n'irai pas au défilé, dit le pharmacien. Je vais plutôt profiter du week-end pour aller faire du cheval ou du bateau. On n'a plus besoin de cette parade pour prouver qu'on existe.

Le comptable et le policier le réprimandent aussitôt. « T'as tous les autres dimanches de l'année pour faire du cheval ! C'est important qu'on ait un événement comme celui-là ! Il y a encore beaucoup de chemin à faire dans notre société », plaide le policier en évoquant la lutte pour le droit à l'adoption et la difficulté qu'ont encore beaucoup d'homosexuels à faire leur sortie du placard.

« Moi-même, j'ai mis beaucoup de temps à m'accepter, raconte-t-il. Jusqu'à l'âge de 27 ans, je sortais avec des filles. Je niais mon orientation sexuelle. » Le jour où il a décidé d'annoncer à sa mère qu'il était gai, elle lui a répondu : « T'aurais dû me le dire avant. Tu sais, on peut te guérir »...

Même si le défilé de dimanche est avant tout une grande fête, il permet de faire évoluer les mentalités, croit le policier. Son ami pharmacien n'est pas tout à fait d'accord. « Ce que je déplore, c'est que les médias, au lendemain du défilé, ne montrent que les images de grandes folles avec des plumes et des talons hauts. Ensuite, des gens avec une certaine étroitesse d'esprit pensent que c'est ça, des gais... Mais les couples gais qui ont une petite vie stable, on ne les voit pas. Moi, je ne me reconnais pas dans cette marginalité. En plus, l'événement est devenu trop commercial. »

Et si l'aspect mercantile de la fête était une bonne chose ? demande le comptable. L'intégration des gais et des lesbiennes ne se fait-elle pas aussi par l'argent ?

« Une fois que les gens voient notre pouvoir socio-économique, une fois qu'ils ont fait leur petit magot, ils sont plus ouverts », observe-t-il.

Portée par ces réflexions au parfum de crème solaire, je me suis dirigée vers la place Émilie-Gamelin, où flottent toute la semaine des drapeaux arc-en-ciel. Sur la scène, des artistes répètent en prévision du spectacle du soir. En cet après-midi de canicule, seule une poignée de curieux se promènent sur l'emplacement des festivités de Divers/Cité. Dans un coin baptisé le Carrefour des mémoires et des rêves, l'organisme Dire enfin la violence encourage les gens à dénoncer les actes homophobes.

Dans une ville aussi ouverte que Montréal, est-ce vraiment encore nécessaire de célébrer la fierté gaie ? « Ceux qui n'ont pas besoin de ce défilé sont chanceux », me dit Christopher DiRaddo, du comité organisateur de Divers/Cité.

Lorsqu'il s'est joint pour la première fois au défilé, en 1995, Christopher DiRaddo n'avait pas encore fait sa sortie du placard. « De voir tous ces gens marcher ensemble, de sentir l'esprit communautaire, ça m'a donné le courage nécessaire pour faire ma sortie », raconte-t-il.

Pour lui, le défilé, même s'il prend des allures carnavalesques, demeure une manifestation de solidarité. « À Montréal, on a de la chance. Mais il y a bien des pays dans le monde, comme en Égypte ou en Iran, où les homosexuels demeurent persécutés. »

Le défilé attire chaque année davantage de monsieur et de madame Tout-le-Monde, chaises longues sous le bras. Mais la portée politique et communautaire du défilé n'est pas évacuée pour autant, croit Christopher DiRaddo. « Même si c'est une grande fête, le fait de rejoindre des gens qui ne sont pas gais, ça reste toujours politique. »

Sous les paillettes, il y a donc un message. Mais encore faut-il savoir de quelles paillettes il s'agit. Rue Berri, un passant au torse nu qui semblait croire que la place Émilie-Gamelin aux couleurs arc-en-ciel était une simple annexe des FrancoFolies, m'a interpellée. « C'est à quelle heure le spectacle africain ? »

Montréal ferme la voie réservée du boulevard Pie-IX

Il n'y aura pas de réouverture sans de nouveaux dispositifs de sécurité

BRUNO BISSON

Les autobus de la Société de transport de Montréal ne rouleront plus à contresens de la circulation sur le boulevard Pie-IX tant que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) n'en aura pas amélioré la sécurité et que la gestion complète de cette voie réservée n'aura pas été rétrocédée aux autorités municipales.

La STM a confirmé hier à *La Presse* que le service d'autobus express, suspendu pour l'été, ne reprendra pas avant que l'AMT ait achevé l'implantation de dispositifs de sécurité additionnels pour prévenir les accidents qui s'y multiplient depuis quelques années et qui ont notamment coûté la vie à quatre piétons et cyclistes depuis 1998.

Selon des données obtenues de bonne source, mais que ni le Service de police de Montréal ni la STM n'ont pu confirmer hier, 175 accidents impliquant un autobus de la Société de transport se seraient produits dans cette voie réservée — située au centre du boulevard — depuis 1992. De ce nombre, près du tiers des accidents, dont plusieurs furent mortels, se sont produits au cours des deux dernières années seulement, ce qui semble démontrer une nette dégradation de la sécurité aux abords de la voie.

La porte-parole de la STM, Odile Paradis, a précisé par ailleurs que la STM ne se contentera ni de promesses ni de mesures temporaires ni même d'un programme précis d'intervention, avant de rétablir le service. Le service d'autobus rapides, à contresens du trafic (ligne 505) aux heures de pointe, ne reprendra qu'après un marquage adéquat de la chaussée et l'installation des nouveaux panneaux de signalisation pour avertir les piétons d'un danger aux abords de la voie réservée.

Voir VOIE RÉSERVÉE en E3



Photo IVANOH DEMERS, La Presse ©

Environ 175 accidents impliquant un autobus se seraient produits sur la voie réservée du boulevard Pie-IX depuis 1992.

Alerte à la radioactivité sur l'autoroute 10

KARIM BENESEAIEH

L'AUTOROUTE 10 a été bloquée par un gigantesque bouchon de près de 20 km, hier matin, lorsqu'un camion-remorque transportant des matières radioactives a soudainement pris feu à hauteur de Carignan.

L'incident n'a fait aucun blessé, mais les responsables de la manipulation des matières radioactives du ministère de l'Environnement ont dressé durant toute la matinée un périmètre de sécurité de 100 mètres.

Le tout s'est déclenché vers 4h15 alors que le véhicule roulait vers l'est avec, à son bord, deux kilos d'un matériau destiné au département de médecine nucléaire du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Vraisemblablement causé par une surchauffe des freins, selon les policiers, un incendie s'est déclaré dans la remorque. Le chauffeur a pu s'arrêter en bordure de la route, après avoir détaché la remorque en proie aux flammes.

L'intervention des policiers et des experts du Ministère a d'abord consisté à isoler complètement le secteur et à blo-



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

Le camion-remorque transportait deux kilos d'un matériau destiné au département de médecine nucléaire du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

quer la circulation en direction est. Des tests de radioactivité ont été menés : ils se sont révélés négatifs. Vers 11h, cependant, le bouchon provoqué par la fermeture de la route avait pris une ampleur spectaculaire, s'étendant du kilomètre 19

où a eu lieu l'incident jusqu'à la sortie du pont Champlain. Les policiers ont alors décidé de rouvrir toutes les voies. L'impact de la fermeture se faisait encore sentir, cependant, quelque deux heures plus tard.

VUE DIRECTE
SUR L'AUTOROUTE
MONTTOIT

À lire, demain dans **La Presse**



Adultes et enfants se côtoient dans des autobus d'écoliers

BRIGITTE SAINT-PIERRE

EN VERTU d'une série de projets pilotes soutenus par le ministère des Transports dans des régions mal desservies par le transport en commun, enfants et adultes se côtoient durant l'année dans des autobus d'écoliers.

C'est le cas notamment sur le territoire de la commission scolaire Beauce-Etchemin. « Nous accueillons des élèves plus âgés ou des adultes dans certains autobus scolaires quand des places sont disponibles, pour rendre service à la population », affirme Denis Champagne, président de ce secteur au sein de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ).

La commission scolaire, qui est à l'origine du projet mis sur pied il y a un an et demi, en assure la gestion.

Des initiatives semblables auraient vu le jour ailleurs au Québec, notamment à Matane, dans la région de Coaticook, en Outaouais et dans les Laurentides. Ces projets pilotes ne sont pas rentables actuel-

lement, laisse toutefois entendre Luc Lafrance, directeur général de l'ATEQ. Les instigateurs de ces initiatives peuvent par contre bénéficier d'une aide financière non récurrente de 20 000 \$ du ministère des Transports du Québec.

« Les objectifs sont d'aider les gens à utiliser au maximum les ressources à leur disposition et d'assurer que les places qui ne sont pas occupées dans les différents moyens de transport le soient », dit Maria Soteriades, agente de communication au ministère.

En tout, 19 projets sont en cours, alors que 16 autres sont à l'étude.

Des problèmes?

Le fait que dans le cadre de certaines initiatives enfants et adultes prennent place dans les mêmes autobus d'écoliers pose-t-il problème? Aucun incident n'aurait été signalé à ce jour. « Comme association toutefois, on se pose des questions, dit M. Lafrance, de l'ATEQ. Le gouvernement veut faire vérifier les antécédents de tous les conducteurs d'autobus. Par ailleurs, on fait embarquer dans les autobus des

adultes dont on n'a pas forcément vérifié les antécédents. Je ne serais pas surpris de voir des parents se questionner là-dessus. »

« Les commissions scolaires qui

participent à ces projets réservent souvent une section de l'autobus pour les adultes qui n'est pas nécessairement la même que pour les enfants, comme les sièges d'en

avant ou d'en arrière », fait valoir à ce sujet Marie Blouin, conseillère en communication à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

la aie

Rectificatif

Cahier **Mon nid (7-1)**
En dos de cahier, la salopette en jean et le jean **Togo** seront livrés en retard; des bons d'achat différé seront offerts.
Cahier **Cuisine en fête (7-1A)**
À la page 12, la literie mode Royal Velvet sera livrée en retard; un bon d'achat différé sera offert.
À la page 13, on aurait dû lire **55% de rabais** pour les serviettes Classics de Royal Velvet.
Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs.

3070573

SOUMISSIONS PUBLIQUES

Fourniture des unités de ventilation
Discipline concernée
Mécanique
Documents disponibles
Centre d'Information Électronique de la Construction (CIEC)
(1-800-482-2432), à compter du **vendredi 2 août 2002**.
Informations additionnelles
(514) 280-7231.
Rencontres d'information
Le **lundi 12 août 2002** et le **jeudi 22 août 2002** de 13 h 30 à 16 h 30 au 1199, rue Berri, Montréal (Hôtel Lord Berri, salle de conférence Citadelle).
Dépôt des soumissions
Siège social de la STM, 800, de La Gauchetière Ouest, accueil principal (niveau E) Montréal, avant le **lundi 9 septembre 2002** à 15 h. Ouverture publique immédiatement après.
Garantie de soumission
Cautionnement de soumission ou lettre de garantie irrévocable équivalent à 10 %.
Note
La STM ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions, et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.
Référence : STM-9291401-52-A-02
Louise Pouliot
Secrétaire adjointe



3070891

Ville de Montréal
Arrondissement Dorval/L'Île-Dorval
Service des Travaux Publics

APPEL D'OFFRES
La Ville de Montréal, arrondissement Dorval/L'Île-Dorval demande des soumissions pour :

SOUSSION T.P. 2002-11
ACHAT DE SEL DE GEMME (CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON 2002-2003

OBTENTION DES DOCUMENTS
Les cahiers des charges et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus du Service des travaux publics, au 550, boul. Bouchard, Dorval.
DATE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ou achats énumérés et adressées au Directeur d'arrondissement, 60, avenue Martin, Dorval, Québec, H9S 3R4, seront reçues avant 15h le 20 août 2002.
Les soumissions seront ouvertes par le Directeur d'arrondissement, le 20 août 2002 à 15h.
La Ville de Montréal, arrondissement Dorval/L'Île-Dorval ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Information : (514) 633-4054
CARL MINVILLE
Directeur
Service des travaux publics

3070100

**ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC**

AVIS DE RADIATION PERMANENTE
Dossier n° 33-02-00271
Avis est par les présentes donné que **Monsieur Richard Taschereau**, permis numéro 02799-80, exerçant sa profession au 2503, boul. Henri-Bourassa Est, bureau 101 à Montréal, a enregistré un plaidoyer de culpabilité sur les quatre (4) chefs d'infraction de la plainte, lesquels lui reprochaient, dans le cadre d'un suivi psychothérapeutique :
1. D'avoir, entre décembre 1994 et janvier 1998, dans son bureau professionnel, posé des gestes abusifs à caractère sexuel avec une cliente;
2. D'avoir, entre janvier 1995 et décembre 1998, dans son bureau professionnel et au domicile d'une autre cliente, abusé de sa relation professionnelle pour avoir des relations sexuelles avec elle.
3. D'avoir, entre avril 1994 et avril 1999, dans son bureau professionnel et à son domicile, abusé de sa relation professionnelle pour avoir des relations sexuelles avec une autre cliente.
4. D'avoir, le 19 février 1999, fait entrave au travail de la syndic adjointe, en faisant une fausse déclaration au sujet de gestes à caractère sexuel avec des clientes.
Le tout en contravention des articles 59.1, 59.2 et 114 du *Code des professions* et des articles 13 et 58.11 du *Code de déontologie des psychologues*.
Dans sa décision rendue le 20 juin 2002 et signifiée à l'intimé le même jour, le Comité de discipline a déclaré monsieur Richard Taschereau coupable des quatre (4) chefs d'accusation et lui a imposé une radiation permanente du Tableau de l'Ordre et le paiement d'une amende de 600,00 \$ relativement à chacun des trois (3) premiers chefs d'infraction. Il a prononcé une réprimande à son endroit relativement au quatrième chef. Monsieur Taschereau a également été condamné aux déboursés. De plus, le Comité a ordonné que la publication de cet avis, tel que décrit à l'article 156, a. 5 du *Code des professions*, soit aux frais de l'intimé.
Monsieur Richard Taschereau est donc radié, de façon permanente, du Tableau de l'Ordre à compter du 20 juin 2002.
Le présent avis est donné conformément aux articles 158 et 180 du *Code des professions*.
Ville Mont-Royal, ce 20 juin 2002.
Janine Cressaty,
Secrétaire du Comité de discipline

3070419

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Appel de soumissions

Corporation d'hébergement du Québec

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC (CHUQ)
CENTRE MÈRE-ENFANT, URGENCE ET STATIONNEMENT
PROJET N° 03261-12

La Corporation d'hébergement du Québec demande des soumissions pour les travaux suivants :

- LOT : 31.06 – Station métrobus

au Centre hospitalier de l'Université Laval

Les personnes intéressées doivent consulter les avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des habillards électroniques sur le site de CIEC ou de MERX

Courriel : www.ciec.net ou www.merx.cebra.com

Date de réception et ouverture des soumissions : 29 août 2002 à 15 h 00

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Les appels d'offres de la CHQ peuvent être consultés sur notre site internet : www.chq.gouv.qc.ca

Québec

3070229

Appels d'offres

Ville de Montréal

Service des ressources matérielles et informatiques

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention de la greffière, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

SERVICES PROFESSIONNELS

Soumission: 02-7520

Étude d'orientation pour le système de gestion des interventions du Service de Sécurité incendie de Montréal.

Soumission: 02-7530

Système d'administration pour les régimes de retraite de la Ville de Montréal (Séance d'information prévue le 20 août 2002 à 10 h au 333, rue St-Antoine Est, 4e étage s-464.)

Soumission: 02-7543

Ressources informatiques requises dans des spécialités telles, internet, intranet et commerce électronique.

Date d'ouverture: 26 août 2002

Documents: Les documents relatifs à ces trois appels d'offres seront disponibles à compter du **5 août 2002** au **Service des ressources matérielles et informatiques, 9515, rue St-Hubert, Montréal H2M 1ZA** entre 8 h-30

et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$, non remboursable pour chacune des soumissions

Dépôt de garantie: Aucun

Renseignements:

Monsieur Pierre Veillette
agent d'approvisionnement
(514) 872-0349

Vente des cahiers des charges:

Téléphone: (514) 872-1000

Télécopieur: (514) 872-9693

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **Ville de Montréal.**

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 2 août 2002

La greffière

M^e Jacqueline Leduc

3070001

Appel d'offres

Ministère des Transports

Appel d'offres pour des travaux liés au déneigement et au déglacage de routes

CONTRAT N° : 5371-02-4518R

Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux, chargement et sites d'entreposage, des autoroutes 10, 30 ainsi que les bretelles des carrefours des autoroutes dans les municipalités de Longueuil (arrondissements :Brossard, Saint-Hubert), St-Jean-sur-Richelieu (arrondissement St-Luc), Carignan, Chambly et Laprairie; C.E.P. de La Pinière, St-Jean, Chambly et Laprairie; M.R.C. Champlain, Le Haut-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Roussillon. Longueur totale physique : 65,75 km et longueur totale pondérée : 116,39 km.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables, inscrits au niveau approprié du Fichier des fournisseurs du gouvernement dans la spécialité déneigement et ayant, conformément à leur déclaration d'inscription, au moins le nombre de camions requis pour exécuter le contrat.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par un ex-employé du gouvernement ou d'un organisme public ayant bénéficié d'un programme de départs volontaires ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne et ceci dans un délai de deux ans à compter de la date de la rupture du lien d'emploi.

Nombre de camions requis : 7

Garantie de soumission exigée: 71 500 \$ (cautionnement) ou 35 750 \$ (autres)

La réception des soumissions se fera à l'adresse ci-dessous mentionnée et prendra fin **marcredi le 20 août 2002 à 15h00** alors que débutera l'ouverture des soumissions.

Le ministère des Transports ne distribue plus les documents d'appels d'offres et les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX :

Téléphone : 1 800 964-6379

Courriel : merx@merx.bmo.com

Les intéressés peuvent **consulter** les documents d'appel d'offres en s'adressant à la :

Direction de l'Est-de-la-Montérégie
201, place Charles-Le Moine, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre
Jean-Paul Beaulieu

Québec

On prépare l'avenir



306962A



AVIS PUBLIC CONVOCAION AU REGISTRE REGLEMENT NUMERO 8

Objet du règlement « Règlement décrétant la construction de deux (2) réservoirs de rétention des eaux pluviales pour solutionner les problèmes de retournement d'égout dans le secteur des rues Industriel et Masson ainsi qu'un emprunt à ces fins d'une somme de 1 800 000 \$ »

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

- Lors d'une séance du conseil tenue le 30 juillet 2002, le Conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement numéro 8 intitulé :
« Règlement décrétant la construction de deux (2) réservoirs de rétention des eaux pluviales pour solutionner les problèmes de retournement d'égout dans le secteur des rues Industriel et Masson ainsi qu'un emprunt à ces fins d'une somme de 1 800 000 \$ »
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 8 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité « carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport »)

- Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, les 8 et 9 août 2002, à l'hôtel de ville de Repentigny, situé au 435, boulevard Iberville, Repentigny.
- Le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 8 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 1435. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 8 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures, le 9 août 2002 à l'hôtel de ville de Repentigny, 435, boulevard Iberville, Repentigny.
- Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Repentigny au 435, boulevard Iberville, Repentigny, de 8 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi et mercredi, de 8 h 30 à 17 h 30 le jeudi, et de 8 h 00 à 12 h 00 le vendredi. (veuillez prendre note que les bureaux sont fermés de 12 h 00 à 13 h 00 du lundi au jeudi inclusivement)

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité

- Toute personne qui, le 30 juillet 2002, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité; et
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.
- Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- Personne morale :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 30 juillet 2002 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
 - avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

Donné à Repentigny, ce 2^e jour du mois d'août 2002.

M^{re} Marie-Claude Roux
Greffière par intérim

3070405

La Cité de l'automobile fait du surplace

DANIEL DUBRÛLE

À moins d'un mois de la fermeture définitive de l'usine d'assemblage de la General Motors, le 29 août, la Société de développement Thérèse-de-Blainville s'inquiète de ne pas recevoir de réponses positives de Québec à ses projets de Cité de l'automobile.

Le rejet en mai par Québec du schéma d'aménagement du territoire, proposé par la municipalité régionale de comté (MRC) Thérèse-de-Blainville, a été l'une des dernières manifestations du refus du gouvernement de soutenir la création d'une Cité de l'automobile, comme le gouvernement l'a fait par exemple pour le multimédia à Montréal et l'optique à Québec. Cette décision a déçu le directeur général de la Société de développement Thérèse-de-Blainville (SODET), Charles LeBorgne.

Au cours des derniers mois, la SODET et les promoteurs locaux ont réussi à attirer deux entreprises de pièces automobiles, la norvégienne Raufoss et Trimag, qui se sont installées en périphérie de l'actuelle usine de GM. « Dans l'industrie automobile, les entreprises cherchent souvent à s'installer dans un même secteur géographique, explique M. LeBorgne. C'est ce que

nous souhaitons établir en allant chercher d'autres usines de pièces de ce genre. »

Raufoss se spécialise dans les pièces d'aluminium tandis que Trimag conçoit des pièces en magnésium. Des mandats complémentaires selon le directeur général de la SODET. M. LeBorgne reconnaît d'ailleurs être en pourparlers actifs avec 15 autres entreprises liées à l'industrie automobile dans le but de créer une « masse critique » dans la région.

L'objectif du commissaire industriel est d'attirer des usines qui pourraient ainsi profiter de la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et disponible dans un secteur assez particulier à la suite du retrait de GM de la région. « Il va y avoir un certain nombre d'employés de GM que l'on pourra récupérer de cette façon », plaide-t-il.

Une action limitée par Québec ces temps-ci. Suffisamment pour que le directeur général se soit plaint dans les pages de l'hebdo local *Le Courrier* d'avoir perdu une entreprise pouvant générer 600 emplois. « Ils ont choisi de s'installer ailleurs. Dans cette industrie, la compétition est solide. Nous préférons nous concentrer sur la quinzaine d'autres dossiers ouverts », dit-il sans pour autant révéler le nom des entreprises en question.

Une vocation «verte»

S'il est maintenant trop tard pour sauver l'usine GM de la fermeture, M. LeBorgne croit toutefois



Photothèque La Presse ©

Déjà, la Société de développement Thérèse-de-Blainville a réussi à attirer deux entreprises de pièces automobiles qui se sont installées en périphérie de l'usine de GM, qui doit fermer ses portes à la fin du mois.

que l'on peut toujours utiliser les 11 millions de pieds carrés que compte le terrain actuel pour l'offrir à nouveau à des entreprises de l'industrie. « Si on est pour démolir l'usine, cela reste des terrains zonés industriels. Sur 11 millions de pieds carrés, on peut en installer des Raufoss. »

La SODET veut profiter de la vague des automobiles hybrides, dites « vertes ». « L'industrie automobile envisage cette solution de plus en plus. Les usines de Raufoss et de Trimag sont déjà très impliquées dans ce domaine. En nous comparant à l'Ontario qui dispose de 4 % de l'industrie automobile de l'Amérique du Nord, nous pour-

rons décrocher pour notre part 4 % des usines visant le développement de l'automobile électrique ou hybride », explique-t-il.

Dans l'annexe expliquant son refus du schéma d'aménagement de la MRC Thérèse-de-Blainville, le ministère des Affaires municipales (MAMM) indiquait que le projet de Cité de l'automobile ne pouvait recevoir son appui car il considère que la région manque de terrains à forte capacité portante capable de soutenir les infrastructures nécessaires à une telle industrie. De plus, selon le MAMM, le projet est à l'extérieur des six pôles économiques prévu dans le Cadre d'aménagement de la région de Montréal.

On triche sur les chantiers de construction

Plusieurs entrepreneurs emploient des travailleurs non qualifiés

TRISTAN PÉLOQUIN

LES ENTREPRENEURS en construction qui emploient des travailleurs non qualifiés sur les chantiers québécois courent peu le risque d'être pris et sanctionnés, ce qui les encouragent à tricher.

C'est du moins l'avis d'Yves Dérosby, président du syndicat des grutiers (FTQ), qui presse le gouvernement de donner plus de pouvoirs et de ressources à la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi qu'à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour éviter la répétition d'accidents comme celui survenu l'année dernière sur le pont Champlain. À cette occasion, une grue manoeuvrée par un travailleur non qualifié s'était renversée, entraînant dans sa chute un ouvrier, qui est mort.

« Des travailleurs qui s'improvisent grutier, comme celui impliqué dans l'accident du pont Champlain, il y en a des centaines au Québec, affirme M. Dérosby. Même quand ils sont pris en flagrant délit, personne n'a le pouvoir de les empêcher de continuer à travailler sur le chantier. C'est ridicule ! ».

L'entreprise mise en cause dans l'accident de l'année dernière avait d'ailleurs déjà fait l'objet d'une plainte de la CCQ pour avoir em-

ployé le grutier impliqué dans l'accident.

L'organisme, qui est responsable d'assurer le respect des normes en matière de construction, ne peut forcer un employé non qualifié de cesser ses opérations sur-le-champ. « Nous avons pour mandat de gérer les chantiers et non pas les individus, explique l'adjointe à la directrice générale de l'organisme, Louise Charette. La seule chose que nous pouvons faire, c'est suspendre les travaux après avoir mené une enquête. »

En 2001, la CCQ a mené 103 enquêtes. Onze d'entre elles ont entraîné la suspension des travaux. Trois chantiers ont été fermés parce que l'employeur n'avait pas obtenu de permis de construction auprès de l'organisme. Huit ont connu le même sort parce que ni l'entrepreneur ni les employés ne répondaient aux exigences. Aucun chantier n'a été fermé uniquement parce qu'un travailleur n'avait pas les qualifications pour effectuer une tâche.

Lorsqu'elle surprend des travailleurs n'ayant pas les cartes de compétence requises, la CCQ a cependant le pouvoir de rédiger des constats d'infraction qui peuvent éventuellement mener à des poursuites pénales. En 2001, ses 100 inspecteurs ont dressé pas moins de 18 000 constats d'infraction,

dont 38 % ont mené à une poursuite devant les tribunaux. Entre le moment où est constatée l'infraction et celui où les procédures judiciaires débutent, 73 jours se seront écoulés en moyenne, auxquels il faut souvent ajouter plusieurs mois avant qu'un jugement ne soit rendu.

Mme Charrette affirme que les inspecteurs de la CCQ reviennent plus souvent sur les chantiers où des cas problématiques ont été identifiés. « On ne peut pas faire davantage avec les ressources qu'on a », dit-elle.

La CSST, qui a également un pouvoir de surveillance sur les chantiers, indique que ce n'est pas son rôle de vérifier si les travailleurs sont bien qualifiés. « Notre mandat est d'assurer uniquement la santé et la sécurité des travailleurs, explique la porte-parole, Françoise Lavigne. Le contrôle des permis et des cartes de compétence ne nous concerne absolument pas. »

Selon M. Dérosby, l'« insuffisance » actuelle des contrôles incite plusieurs entreprises à prendre des risques. « Les risques pour les employeurs d'être pénalisés sont tellement minces qu'ils estiment que le jeu en vaut la chandelle, croit-il. Le gouvernement doit renforcer le pouvoir des inspecteurs au plus vite, c'est une question de gros bon sens. »

L'EXPRESS DUMATIN

Un garçon enlevé est retrouvé sain et sauf

GRÂCE À la vigilance d'une automobiliste, le garçon de sept ans qui avait été enlevé par son père en milieu de semaine a été retrouvé sain et sauf hier dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Les policiers ont procédé sans incident à l'arrestation de Jean-Pierre Duval en matinée et ont remis l'enfant à sa mère, qui en a la garde légale.

Le porte-parole de la police de Montréal, Robert Mansueto, a expliqué hier que l'homme acceptait mal sa récente séparation et qu'il était troublé par le fait que son ex-conjointe fréquentait un autre homme.

Après avoir été informés de l'enlèvement, les policiers de Montréal ont lancé un appel à la population en donnant le signalement de l'enfant et du père. Une citoyenne de Drummondville a aperçu son véhicule sur l'autoroute 20, à la hauteur de Beloeil, et s'est empressée d'avertir les policiers. Elle a suivi la voiture sur une distance de plusieurs kilomètres jusqu'à ce que les policiers réussissent à la retracer et à prendre la voiture de M. Duval en chasse.

Au moment de mettre sous presse, le père était toujours interrogé par les policiers. Des accusations devaient être déposées contre lui aujourd'hui. — *Lisa-Marie Gervais*

D'autres ententes dans le secteur de l'hôtellerie

LES EMPLOYÉS des hôtels Maritime Plaza, Nouvel Hôtel, Ruby Foo's ainsi que ceux du Crowne Plaza métro-centre ont à leur tour paraphé une entente avec leur employeur au cours des 48 dernières heures. Ils se retirent ainsi du groupe de plus en plus restreint de travailleurs du secteur de l'hôtellerie qui menacent de déclencher une grève générale illimitée « au moment jugé opportun ». Sur les 21 hôtels concernés au départ, seuls cinq demeurent privés de règlement, dont le Renaissance du Parc, le Gouverneur Place Dupuis et le Crowne Plaza. — *Sophie Doucet*

VOIE RÉSERVÉE

Suite de la page E1

L'installation d'une clôture surmontant un parapet de béton fait également partie des mesures nécessaires à la reprise du service, ajoute-t-elle. Or, il n'y a pas de consensus sur le type de clôture et de parapet à installer pour éviter que des cyclistes ou des piétons se jettent involontairement devant les autobus roulant en sens inverse de cette importante artère nord-sud.

Quant à la gestion de la voie réservée, dit Mme Paradis, ce n'est pas une question de principe qui pourrait être réglée plus tard. En vertu d'un partage de compétence qui ne fait que compliquer le dossier, la STM n'est qu'un « exploitant » de la voie réservée, même si ce sont ses chauffeurs et ses autobus qui circulent dessus et que les chauffeurs et gestionnaires de la société sont mieux placés que quiconque pour juger des avantages et des ratés de cette voie, une des plus anciennes et surtout une des plus encombrées de Montréal avec plus de 5000 automobiles aux heures de pointe.

Pas d'ouverture en septembre

Il semble donc probable que la voie réservée ne sera pas rouverte pour la rentrée de septembre, ce qui pourrait contribuer à augmenter la circulation automobile dans tous les axes de circulation nord-sud de l'est de Montréal.

Pour sa part, la porte-parole de l'AMT, Manon Goudreault, a précisé que le marquage de la chaussée a déjà été refait et que la signalisation pour les piétons est en voie d'être implantée. Mais surtout, dit-elle, une vaste campagne de sensibilisation a été mise sur pied avec la Société d'assurance automobile du Québec pour encourager les automobilistes à ne pas empiéter dans le parcours balisé des autobus des différentes voies réservées et pour inciter les piétons et cyclistes à plus de prudence aux abords de toutes les voies réservées.

Transports

Québec



LES GRANDS CHANTIERS DU WEEK-END

du 2 au 5 août



Éch. des Laurentides

Montréal

Bretelle de l'A-15 SUD pour l'A-40 EST
FERMETURE COMPLÈTE
Vendredi 23 h 30 à samedi 8 h
Dimanche 0 h 01 à 8 h
Détour via la sortie Rockland et la voie de service
En dehors de ces heures, 1 voie ouverte



Montréal

Entre l'A-520 et le boul. des Sources
Direction OUEST
FERMETURE COMPLÈTE
Samedi 0 h 01 à 8 h
Dimanche 0 h 01 à 9 h

Entre les boul. St-Jean et des Sources
Direction EST
FERMETURE COMPLÈTE
Vendredi 23 h à samedi 7 h
Samedi 23 h à dimanche 8 h



Autoroute Félix-Leclerc

Montréal

Entre les boul. Morgan et St-Charles
Direction OUEST
FERMETURE COMPLÈTE
Samedi 0 h 01 à 8 h
Jusqu'à la sortie no 41, samedi 23 h à dimanche 9 h
Dimanche 23 h à lundi 6 h



Autoroute Métropolitaine

Montréal

Entrée St-Laurent
Direction OUEST
FERMETURE COMPLÈTE
Vendredi 21 h 30 à lundi 5 h



Pont Jacques Cartier

Montréal, Longueuil

FERMETURE COMPLÈTE
Entre Montréal et l'île Sainte-Hélène
FERMETURE COMPLÈTE
Vendredi 22 h à samedi 7 h

? Info Travaux

Montréal (514) 284-2363

1 877 393-2363

Bell Mobilité (sans frais) #2363

www.mtq.gouv.qc.ca

Le projet de centre commercial à Boisbriand mis sur la glace

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LE PROJET Ivanhoé Cambridge de construire à Boisbriand un centre commercial nouveau genre au coût de 350 millions semble battre de l'aile. Selon la municipalité régionale de comté (MRC) Thérèse-de-Blainville, ce projet, devant être réalisé sur des terres zonées agricoles le long de l'autoroute 640, près de la 13, a même été mis sur la glace.

« Pour nous, il n'est plus question de ce projet tant et aussi longtemps que celui de Toronto ne verra pas le jour », a indiqué hier le préfet de la MRC, Yvan Deschênes.

Pour sa part, le maire de Boisbriand, Robert Poirier, a souligné que la demande de dézoner 222 hectares présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la MRC a été retirée. « Dès que nous avons appris que le projet de Toronto retardait et que les promoteurs ne savaient pas au juste comment procéder ici, nous avons avisé la commission du retrait de notre requête, tout en précisant que nous allions la représenter. Chez Ivanhoé, on nous a informé que le projet de Toronto allait démarrer en septembre et que celui de Boisbriand suivrait », a relaté M. Poirier.

Mais selon d'autres informations, le lancement du projet dans la Ville reine est remis à une date inconnue. Il a été impossible d'obtenir la version d'Ivanhoé Cambridge hier.

En juin 1999, un porte-parole de Mills Cambridge, connue depuis sous le nom d'Ivanhoé Cambridge, dont l'actionnaire principal est la Caisse de dépôt et placement du

Québec, avait déclaré que le projet de Boisbriand serait lancé dans les 18 mois.

Le maire Poirier a toujours cru dur comme fer à cette réalisation qui aurait créé 3000 emplois et il ne désespère pas encore.

L'annonce de l'implantation de ce projet avait été accueillie à bras ouvert par tous les élus locaux, mais dénoncée par l'Union des producteurs agricoles et des commerçants, dont ceux des Galeries Rosemère.

L'UPA a toujours soutenu que les terres visées sont d'excellente qualité pour l'agriculture et elle s'est toujours opposée à ce qu'elles soient dézonées. De leur côté, les marchands voient l'arrivée de ce centre commercial comme un concurrent déloyal.

Attentions

Dès le mercredi 7 août



Complexe Les Ailes, 677 Ste-Catherine Ouest, Montréal (514) 282-4537

LA PRESSE

LES PETITES ANNONCES

DÈS 8 HEURES!

7000

COMMENT NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture: lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Par téléphone:

(514) 987-8363

Par télécopieur:

(514) 848-6287

Adresse postale:

Les petites annonces
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K9

petitesannonces@lapresse.ca

Sans frais:

1-866 987-8363

Au comptoir:

Lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h 30

Heures de tombée:

Les petites annonces régulières
Mardi au samedi: 17 h la veille de la parution
Dimanche et lundi: 17 h le vendredi précédent

Annonces encadrées

48 h avant la parution

Communiquiez les renseignements suivants lors de votre réservation par télécopieur, courriel ou par la poste:

- Nom complet, adresse et numéro de téléphone pour la facturation
- Rubrique, texte et dates de parution
- Personne à joindre pour vérification
- Numéro de téléphone pour vous joindre en semaine entre 8 h et 17 h 30, si différent de celui de la facturation

AVIS

Nos annonceurs sont priés de vérifier la teneur de leurs annonces lors de leur première parution. Advenant qu'une annonce soit reproduite incorrectement, l'annonceur doit en aviser aussitôt *La Presse* qui convient de publier dans la prochaine édition du journal, une version corrigée de celle-ci. Toute erreur ou plainte visant la teneur d'une annonce doit être signalée le jour de sa parution avant 17 h, pour fins de correction lors de la prochaine édition du journal. De même, en cas d'annulation d'une annonce, l'avis à cette fin doit être donné avant 17 h, du lundi au vendredi, le jour qui précède sa parution.

Les annonces sont sujettes à l'approbation de leur contenu de même qu'à l'approbation du crédit de l'expéditeur.

La Presse se réserve le droit de publier, d'annuler ou de classer correctement toute annonce sous la rubrique appropriée.

Offres d'emploi : Tous les postes sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

100

106

111

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

100

106

111

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647



Décès, prières, remerciements

900 Petites annonces
www.capresse.ca

DÉCÈS

BÉLAIR (Monette), Lucille

1912 - 2002

À Laval, le 31 juillet 2002, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme Lucille Monette, épouse de feu Edgar Bélaïr. Elle laisse dans le deuil ses enfants Jean (Nicole), Normand (Ginette), Richard (Myrièle) et Daniel (Lise) ainsi que ses petites-filles Caroline, Julie, Nadine et Maude. Elle laisse également son frère Yvon, neveux, nièces, parents et amis. La famille vous accueillera en la chapelle du

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin E., Duvernay, Laval
le samedi 3 août de 14 à 16 h 30. Une cérémonie religieuse sera célébrée à 15 h 30. Au lieu de fleurs, des dons à la Société d'Alzheimer de Laval seraient appréciés.

BERTHIAUME, Jean

1916 - 2002

À Montréal, le 31 juillet 2002, à l'âge de 85 ans, est décédé paisiblement chez-lui, Jean Berthiaume, époux de Madeleine Sirois. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Hélène (Claude Lussier), Jean-Louis (Hélène Dufour) et Suzanne, ses petits-enfants Virginie, Elisa, François, Charles et Philippe, ses arrière-petites-filles Romy et Alicia ainsi plusieurs parents et amis. La famille recevra les condoléances le vendredi 2 août de 19 à 21 h 30 et le samedi 3 août à partir de 11 h au

Complexe funéraire Urgel Bourg
400, Henri-Bourassa E., Montréal
www.urgelbourg.com
Les funérailles auront lieu le samedi 3 août à 14 h en l'église St-Benoît (angle Meilleur et Fleury) et de là au cimetière Jardins Urgel Bourg, 3955, Côte de Liesse. Au lieu de fleurs, des dons à Centraide seraient appréciés.

BIENVENU (Plante), Alice

1916 - 2002

À St-Eustache, le 31 juillet 2002, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Alice Plante, autrefois de Fabreville, épouse de feu Aimé Bienvenu. Elle laisse dans le deuil sa fille Lise (William Smith), son fils Raymond, ses 4 petits-enfants Michèle (James Lamb), Emmanuelle, Kevin et Alexandre, ses 2 arrière-petits-enfants Kelly et Mark, sa soeur Pauline, ses belles-soeurs Lucienne, Yvette, Lucille et Georgette, neveux et nièces, autres parents et amis. Exposée samedi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h au

Complexe funéraire Goyer Itée
3495, boul. Dagenais O., Fabreville, Laval
Les funérailles auront lieu à une date ultérieure. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital de St-Eustache seraient appréciés.

BOUFFARD, Marc

1940 - 2002

À Montréal, le 31 juillet 2002, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marc Bouffard, fils de Yolande Beaudoin et de feu Marcel Bouffard. Outre sa mère, il laisse dans le deuil son amie de cœur Linda Zampini, son frère Pierre (Céline) et sa soeur Louise (Marc), ses deux neveux: Jean-François et Jean-Philippe; son oncle et ses tantes, cousins et cousines ainsi que parents et amis. La famille recevra les condoléances des parents et amis le samedi 3 août 2002, à l'église Ste-Colette, 11931 Ste-Colette, Montréal-Nord, à partir de 10 h 30, suivront les funérailles à 11 h et de là au cimetière de St-Jacques de Montcalm. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

Direction Magnus Poirier inc.



BRABANT, Denis

1952 - 2002

À Montréal, le 30 juillet 2002, à l'âge de 50 ans, est décédé Denis Brabant, policier au Service de la Ville de Montréal, fils de feu Alexandre Brabant et de Madeleine Brière, époux bien-aimé de Carole Gamache. Il laisse également dans le deuil ses trois filles adorées, Caroline (François), Chantal et Mireille; son frère Raymond (Nicole), ses sœurs Ghislaine (Guy) et Joan; ses beaux-parents Fernando et Joseph Gamache; son beau-frère Pierre (Linda) ainsi que ses neveux et nièces, parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.
7388, boul. Viau, St-Léonard
Les funérailles auront lieu le lundi 5 août, à 14 h, en l'église St-Grégoire le Grand et de là au Repos St-François d'Assise. Heures de visites: samedi et dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et lundi dès 12 h.

CHALHOUB, Boutros

À l'hôpital Lakeshore, le 31 juillet 2002, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Boutros Chalhoub, époux de Laure Chalhoub. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Mona, Paulette, Antoine et Roger; ses petits-enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La famille recevra les condoléances au

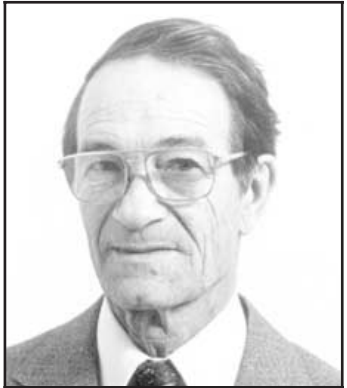
complexe funéraire Urgel Bourg
3955, Côte-de-Liesse
angle Ste-Croix-Ville St-Laurent
Les funérailles auront lieu le samedi 3 août 2002, à 11 h, en l'église St-Antoine Le-Grand, 1500 av. Ducharme, Outremont et de là au cimetière Jardins Urgel Bourg. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: vendredi de 15 à 17 h et de 19 à 21 h et samedi dès 9 h.

Un don

aux œuvres
du Cardinal Léger
exprime vos
condoléances et
aide les plus pauvres
du monde; ceux
d'ailleurs et ceux d'ici.

Utilisez les cartes dans les maisons funéraires.
Nous enverrons votre message de sympathie
à la famille éprouvée.

Pour information: (514) 495-2421



CHOQUETTE, Léonard-Napoléon

1912 - 2002

À l'île Perrot, le 31 juillet 2002, à l'âge de 89 ans, suite à une longue maladie, est décédé M. Léonard-Napoléon Choquette, époux de feu Jeannette DesTroismaisons. M. Choquette a longtemps œuvré dans le domaine de l'enseignement. Il laisse dans le deuil ses enfants Monique (Louis-Marc Soye), Robert (moine à l'Abbaye Saint-Benoît), François (Elya Koutina) et Louise (Dave Gibson), ses petits-enfants Josianne, Nicolas, Julian, Jérémie et Sophie, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et amis. La défunte ne sera pas exposée. Les funérailles seront célébrées le samedi 3 août à 11 h en l'église Ste-Rose de Lima, 300, boul. Perrot, île Perrot, et seront présidées par le P. Robert Choquette, o.s.b.. La famille recevra les condoléances, à l'église, dès 10 h. Inhumation au cimetière de la paroisse.

Ceux qui le désirent peuvent manifester leur sympathie par un don à l'Abbaye Saint-Benoît (Saint-Benoît-du-Lac, Qc, JOB 2M0). Remerciements particuliers au personnel du Manoir Le Sapin pour les soins donnés pendant sa maladie.

Direction funéraire Urgel Bourg
www.urgelbourg.com



CORBEIL, Fernand

1911 - 2002

Au CHSLD Yves-Blais à Mascouche, le 27 juillet 2002, à l'âge de 91 ans, est décédé M. Fernand Corbeil, époux de feu Laurette Ballabey, demeurant à Mascouche, autrefois de Ste-Julienne. Il fut membre fondateur de la Société Alzheimer de Lanaudière. Il laisse dans le deuil son fils Laurent (Marie Deschênes), autres parents et amis. Selon ses volontés, sa dépouille mortelle ne sera pas exposée. La famille recevra vos condoléances le samedi 3 août à compter de 10 h en l'église de Ste-Julienne, suivi des funérailles, en présence des cendres, à 11 h.

Direction funéraire Gaston Pothel
Tél.: (450) 839-3450

DANDURAND, Philippe

1908 - 2002

À Montréal, le 30 juillet 2002, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Philippe Dandurand, époux de feu Caroline Rosaria Lacasse, père de Dr Bruno Dandurand, Robert (Louise) et de Nicole. Il laisse également dans le deuil ses petits-enfants France, Dr Caroline Dandurand, et Daniel ainsi que parents et amis.

Avocat diplômé de l'Université de Montréal, il fut aussi conseiller municipal de la ville de Montréal.

La famille recevra les condoléances au
Complexe funéraire Urgel Bourg
4780, de Salaberry, Montréal
www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le vendredi 2 août à 13 h en l'église Ste-Odile et de là au cimetière de Valleyfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: jeudi de 19 à 22 h, vendredi à compter de 10 h.

DESLANDES (Paradis), Yvette

À St-Hyacinthe, le 31 juillet 2002, est décédée Mme Yvette Paradis, veuve de Tancrede Deslandes. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Pierrette (Yvan Ferland), Claude (Marie-Francine Charette), Lucie et Danièle, ses petits-enfants, Christiane, Julie, Nathalie, Catherine, Pascal et François, une arrière-petite-fille, Céleste. Lui survit sa soeur, Mme Aline Paradis.

Elle sera exposée le vendredi 2 août 2002 de 14 à 17 h et de 19 à 22 h à la

Résidence funéraire Mongeau
Réseau dignité

1115, Girouard Ouest, St-Hyacinthe
Les funérailles auront lieu le samedi 3 août 2002, à 13 h 30, en l'église du Christ-Roi suivies de l'inhumation. Samedi ouverture du salon à 11 h 30. Des dons à l'Association diabète Québec ou la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.



DUFAULT (Rozon), Claire

1937 - 2002

Entourée de sa famille et de nombreux amis, à Laval, le 1er août 2002, à l'âge de 65 ans, est décédée Marie-Claire Rozon, épouse de Arthur Dufault. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils Jean-François (France Marcl), sa fille Lucie, sa petite-fille Vanessa, sa mère Adrienne Rozon, son frère Gérard (Nicole Lavigne), ses sœurs Lucille (Georges Poirier) et Gisèle (Dominic Cirino) ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. Exposée au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin E., Duvernay, Laval
le vendredi 2 août de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, le samedi 3 août à compter de 11 h. Les funérailles auront lieu le samedi 3 août à 14 h en l'église Notre-Dame des Ecores, 765, Roland Forget, à Laval. Des dons à l'Association d'entraide Ville-Marie inc. (soins palliatifs) seraient appréciés.



GAUDREAU, Guy

1938 - 2002

À Brossard, le 1er août 2002, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Guy Gaudreau, époux de Mme Thérèse Leroux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Ginette (Metin) et Normand (Nancy), ses petits-enfants, Jonathan et Karène, son frère Roland, sa belle-soeur Marielle Paré (Denis), sa nièce Johanne ainsi que plusieurs autres amis. Il sera exposé au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2750, boul. Marie-Victorin Est, Longueuil
le vendredi 2 août de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et le samedi 3 août dès 9 h. Un service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-de-Bonsecours, 1784, boul. des Prairies à Brossard, à 11 h.

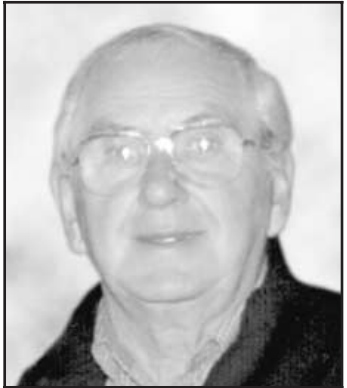


GRANGER (Gauthier), Thérèse

1918 - 2002

À Montréal, le 1er août 2002, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Thérèse Gauthier, épouse de feu Jacques Granger. Elle laisse dans le deuil son fils Michel, sa belle-fille Lise Bellemare, ses petits-enfants Julie et Guillaume Granger ainsi que parents et amis. Une messe commémorative sera célébrée le lundi 5 août, à 11 h, en l'église St-Isaac-Jogues, 1331, Chabanel E., Montréal (angle André Grasset). Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Direction funéraire Urgel Bourg
www.urgelbourg.com



HAMEL, M. Claude

1932 - 2002

À Granby, le 26 juillet 2002, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Claude Hamel, demeurant à Granby.

La liturgie de la parole aura lieu le vendredi 2 août 2002, à 11 heures en la chapelle du

Complexe funéraire Le Sieur
60 boul. Pie IX, Granby
Tél. (450) 777-1414. Téléc. (450) 777-0999
courriel: info@ja-lesieur.com
membre de la C.T.Q.

suivie de la mise en place au Columbarium Le Sieur. La crémation a eu lieu au Crématorium Le Sieur. La famille recevra les témoignages de sympathie à compter de 9 heures, vendredi, journée de la cérémonie. Il laisse dans le deuil son fils Eric; ses frères et sœurs; sa conjointe Rita Bessette; la famille de sa conjointe, ses beaux-frères, belles-soeurs, neveux, nièces, autres parents et amis.



HARDY, Gisèle

À Montréal, le 1er août 2002, à l'âge de 75 ans, est décédée Gisèle Hardy, fille de feu Alphonse Hardy et de feu Augustine D'Auteuil, entourée des soins les plus compétents et les plus dévoués du personnel de l'unité des soins palliatifs de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Éduquée à Québec au Couvent de Bellevue des Sœurs de la Congrégation, elle fut longtemps responsable de l'aide financière aux étudiants au Secrétariat général de l'Université de Montréal, avant de prendre sa retraite après plus de 25 ans de service.

Elle laisse son frère Christian (Henriette Houle), ses nièces Christiane (Pierre Busières), Micheline (Marcel Saint-Onge) et Marie-Josée Hardy (Martin Goulet), son beau-frère Paul-André Rivard (feu Suzanne Hardy) et son neveu Stéphane Rivard (Sylvie Pelletier), de nombreux cousins et cousines ainsi que de amies très chères, dont Thérèse Houle et Laurette Carneau de Montréal et Thérèse Drolet de Québec, de même que ses voisines et voisins du 1400, rue Tillemont à Rosemont.

Les funérailles, en présence des cendres, auront lieu le lundi 5 août à 11 h en l'église paroissiale de Saint-Grégoire-le-Grand, à l'angle des rues Tillemont et Marquette. La famille accueillera les amis de la défunte à l'église, à partir de 10 h 30. L'inhumation aura lieu en privé à une date ultérieure. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation hospitalière Maisonneuve-Rosemont seraient appréciés.

Direction funéraire Alfred Dallaire inc.

KALOUS, Georgette (née Sarraf)

1926 - 2002

À Montréal, le 1er août 2002, à l'âge de 75 ans, est décédée Georgette Sarraf. Elle laisse dans le deuil son époux Zafer Victor Kalous, sa fille Myriam (Pierre Mazloum), ses 2 petits-enfants Georgi et Antony ainsi qu'autres parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
1255, Beaumont, Ville Mont-Royal
www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le lundi 5 août à 11 h en l'église St-Hippolyte, 1055, rue Tasée et de là au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Au lieu de fleurs, des dons à l'Entraide Ville Marie seraient appréciés. Heures de visite: samedi et dimanche de 18 à 22 h, lundi dès 9 h 30.



LABRECQUE, Me Georges

1936 - 2002

À Montréal, le 24 juillet 2002, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Georges Labrecque, demeurant à Montréal. M. Labrecque laisse dans le deuil ses enfants Caroline, Karine et Martin, la mère de ses enfants Monique Perron, ses frères Jacques (Réjeanne L'Italien) et Patrick, ses sœurs Céline (Gilles Raymond), Edith (Marc Gagnon) et Judith (Gilles St-Hilaire) ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis. La famille vous accueillera à la

Résidence Funéraire Steve Elkas inc.
601, rue du Conseil, Sherbrooke
Québec J1G 1K4

le samedi 3 août de 8 h à 9 h 45. Le service religieux sera célébré le samedi 3 août à 10 h en l'église St-Boniface et de là au cimetière St-Michel. En guise de sympathie, des dons à la Fondation des maladies du cœur du Québec, 2630, King Ouest, bureau 150, Sherbrooke, Qc, seraient grandement appréciés.

LAMBERT, Yvette (née Picard)

1914 - 2002

À l'hôpital Pierre Boucher, le 1er août 2002, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Yvette Picard, épouse de feu A. Roland Lambert. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Ginette (Bernard Duval), Claude (Ginette Maurice), François et Raymond; ses petits-enfants: Bernard Jr, Luc et Sylvie Duval; Dominic, Manon, François Jr et Caroline Lambert; ses arrière-petits-enfants ainsi qu'autres parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
1255, Beaumont, Ville Mont-Royal
www.urgelbourg.com

Une liturgie de la Parole aura lieu le vendredi 2 août à 20 h en la chapelle du complexe. Heures de visite: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.



LELIÈVRE (Trottier), Aurélie

1933 - 2002

À l'hôpital Notre-Dame, le 31 juillet 2002, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Aurélie Lelièvre. Elle laisse dans le deuil son époux M. Bernard Trottier, ses enfants Jean-François et Anne-Sophie (Gino Lajoie), sa petite-fille Audrey-Anne Lajoie, ses frères et sœurs: Roger (Hélène), Robert (Gemma), Aurel (Denise), Gisèle (Raynald), Jean-Marc (Monique), Ginette (Gilles), Yvon (Léonie), Sylvie (Johnny) et Jean-Marie; beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces ainsi que de nombreux autres parents et amis. Elle était la soeur de feu Mélina. Elle sera exposée le vendredi 2 août à compter de 14 h au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin E., Duvernay, Laval
et samedi à compter de midi. Les funérailles auront lieu le samedi 3 août à 14 h en l'église St-Gilles. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation québécoise du cancer seraient appréciés.

OUELLET (Lalancette), Marie-Paule

1920 - 2002

De St-Bruno, le 31 juillet 2002, à l'âge de 82 ans, est décédée Marie-Paule Lalancette, épouse de feu Almas Ouellet. Elle laisse dans le deuil ses enfants Serge (Lise), Micheline (Marcel), Huguette (Gilbert), Gilles (Louise), Louise (feu Maurice), Christian (Brigitte), Jacques (Diane) et Jean-Paul (Sylvie), ses petits-enfants Nathalie, Carl, Joé, Marc, Eric, Caroline, Pierre-Luc et Cathy, sa soeur Gerthie ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire E. Tétrault
et Urgel Bourg
1559, Montarville, St-Bruno
www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le samedi 3 août à 11 h en l'église St-Bruno de Montarville. Au lieu de fleurs, vos dons à la Société canadienne du cancer ou à la Maison Victor Gadbois, 1000, rue Chabot, St-Mathieu de Beloeil J3G 4S5, seraient appréciés. Heures de visite: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi dès 9 h.



ROY, soeur Ruth

À Sillery, le 31 juillet 2002, à l'âge de 67 ans, est décédée soeur Ruth Roy (S. St-Philippe) des Soeurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. Née à St-Arsène de Rivière-du-Loup, elle était la fille de feu Alphonse Roy et de feu dame Rose-Alice Martin. La communauté et sa famille recevront les condoléances au 2140 chemin Saint-Louis, à Sillery vendredi le 2 août de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi jour des funérailles à partir de 11 h.

Le service religieux sera célébré, samedi 3 août à 14 h en la chapelle de la communauté au 2140, chemin St-Louis, Sillery.

L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel de Sillery, sous la direction de la

Maison Lépine Cloutier Itée

975, rue Marguerite-Bourgeoys, Québec
Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Raymond (Denise Gagnon), feu Doria (feu Monique Guénette), Egide (Normande Morneau), Josephine sq, Dina osu, Suzanne, Hermet (Lise Roy), ses oncles et tantes ainsi que ses neveux, nièces, petits neveux et petites nièces, ses cousins et cousines, le personnel de l'Association d'entraide Ville-Marie inc. de Montréal.
Pour renseignements: 1-418-529-3371.
Fax: 1-418-529-9506
Courriel: lc@lepinecloutier.com
site web: www.lepinecloutier.com
Membre de la Corporation des thanatologues du Québec.



SAVARD, Raoul

Au Foyer de Saint-Antoine, le 31 juillet 2002, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Raoul Savard, époux de Mme Bertha Boucher, demeurant au 301, rue Bisson, Rivière-du-Loup.

Ancien greffier municipal de la ville de Rivière-du-Loup, homme bien connu et respecté dans la région, M. Savard a également exercé diverses fonctions dont celles d'animateur et lecteur de nouvelles (radio CJFP, CKRT-TV), maître de cérémonie, commentateur sportif, journaliste, secrétaire de la Chambre de commerce et secrétaire-trésorier de l'Unité Domrémy.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Michel, Martine (Walter Haebler), Louis et Nathalie (fiancé Fabian Boutilier), ses sœurs Irène Savard-Emond et Renée (Jean-Paul Fournier), son frère Ubald (Ginette Saint-Pierre), ses petits-enfants Patrick et Simone Savard-Walsh, Alix et Maia Haebler-Savard ainsi que les membres des familles Savard et Boucher.

La famille recevra les condoléances au

Funérarium Marc-André Rioux Itée
169, Lafontaine, Rivière-du-Loup

le vendredi 2 août de 19 h à 22 h et le samedi 3 août de 12 h 30 à 13 h 50. Le service religieux sera célébré le samedi 3 août à 14 h en l'église St-Patrice et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la

Maison Marc-André Rioux Itée
169, Lafontaine, Rivière-du-Loup
Informations: (418) 862-2668
Télécopieur: (418) 862-9939

SÉGUIN, Roger

1929 - 2002

À Beloeil, le 31 juillet 2002, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Roger Séguin. Il laisse dans le deuil son épouse Cécile Séguin, sa fille Jacqueline (Pierre Tousignant), son fils Pierre (Jill), ses petits-enfants Emilie et Patrick ainsi que de nombreux parents et amis. Selon ses volontés, il n'y aura pas d'exposition ni de service. Des dons en sa mémoire à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

Direction funéraire Alfred Dallaire inc.

TRUDEAU LAURIER, Madeleine

1935 - 2002

À Ste-Agathe, le 31 juillet 2002, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Madeleine Laurier. Elle laisse dans le deuil son époux Yvon Trudeau, autrefois président Du Guide de Montréal-Nord, ses enfants: Jean-François, Line (Jean-Claude Banville), ses petits-enfants: Louis-Simon, Marie-Gabrielle et Julien, son frère Roméo, ses sœurs: Rolande et Lilianne, neveux et nièces, parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.
10300, boul. Pie IX, Montréal-Nord

Les funérailles auront lieu le lundi 5 août, à 11 h, en l'église Ste-Georgette, 11891, Ste-Georgette et de là au crématorium Magnus Poirier inc. Heures de visite: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et lundi à compter de 9 h.



WIND, Dolorès

Au Centre d'hébergement St-Vincent de Marie, le 31 juillet 2002, à l'âge de 82 ans et 4 mois, est décédée madame Dolorès Wind, demeurant à Ville St-Laurent, fille de feu monsieur Edward Wind et de feu madame Anna Loubert. Elle laisse dans le deuil ses enfants Huguette (Nysste), Claude (Sylvie Brousseau), Jacques (Ginette Proulx), André (Nicole Longpré), Denise (Victor Camilleri) et Diane (Takashi Matsushita), ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, sa soeur Dorothy Allard, ses neveux, nièces, cousins, cousines ainsi que de nombreux parents et ami(e)s. La famille recevra les condoléances au

Centre Funéraire Bissonnette Mont-Joli
1624, boul. Jacques Cartier, Mont-Joli



Grande liquidation

Économisez jusqu'à 75% sur nos bas prix quotidiens*

* Articles de base exclus. Stocks limités ou incomplets à certains magasins. Solde en vigueur jusqu'au 31 août ou jusqu'à épuisement des stocks.

SANDALES NIKE homme et femme Prix cour. 119 ⁹⁵ Maintenant 79⁵⁶	DEXTER HOMME Mocassins En prime : une douz. de balles MC Lady Prix cour. 129 ⁹⁵ -139 ⁰⁰ Maintenant 119⁵⁶	REEBOK HOMME Classic Comfort DMX Prix cour. 150 ⁰⁰ Maintenant 89⁵⁶	CHAUSSURES DE GOLF	MIZUNO HOMME Wave Master Prix cour. 249 ⁰⁰ Maintenant 148⁵⁶	NIKE HOMME Course Air Accel Prix cour. 129 ⁹⁵ Maintenant 79⁸⁸	DEXTER FEMME Mocassins En prime : 6 balles Nancy Lopez DM3 Prix cour. 129 ⁹⁵ Maintenant 119⁵⁶
---	---	---	---------------------------	--	--	---

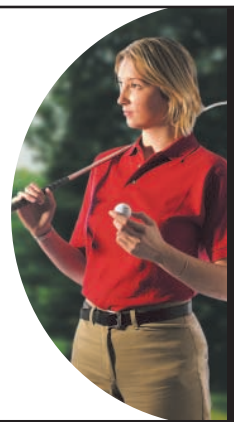


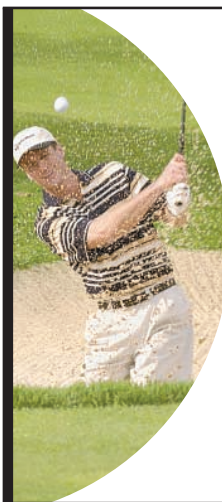
GREG NORMAN ... Moins 50-75 %	IZOD Moins 50 %	TOMMY HILFIGER .. Moins 33 %
ROOTS GOLF Moins 50-75 %	PGA TOUR Moins 50 %	ASHWORTH Moins 33 %
BOBBY JONES Moins 50 %	TOMMY BAHAMA .. Moins 40 %	AUREUS Moins 25 %
CUTTER & BUCK .. Moins 50 %	HUGO BOSS Moins 33 %	CALLAWAY GOLF ... Moins 25 %
J LINDBERG ... Moins 50 %	NIKE GOLF Moins 33 %	OAKLEY Moins 25 %
	ADIDAS Moins 33 %	

VÊTEMENTS DE GOLF HOMMES PRINTEMPS 2002

VÊTEMENTS DE GOLF DAMES PRINTEMPS 2002

LADY ASHWORTH .. Moins 50 %	J LINDBERG Moins 50 %	TOMMY BAHAMA ... Moins 40 %
ASTRA Moins 50 %	LPGA Moins 50 %	TAIL Moins 40 %
AUREA Moins 50 %	TOMMY HILFIGER .. Moins 50 %	CRACKED WHEAT .. Moins 40 %
CUTTER & BUCK .. Moins 50 %	VUARNET Moins 50 %	LIZ GOLF Moins 40 %
EP PRO Moins 50 %	HYP GOLF Moins 40 %	HEAVENLY BODIES .. Moins 33 %
IZOD Moins 50 %	NIKE GOLF Moins 40 %	ADIDAS Moins 33 %





JAZZ Bâtons Trouble Shooter Prix cour. 199 ⁰⁰ Maintenant 50⁰⁰	YONEX Bois V-Mass 250 Prix cour. 299 ⁰⁰ Maintenant 150⁰⁰	FERS DROITS TOUR EDGE (HOMMES) SQUARE II (FEMME) Prix cour. 48 ⁰⁰ Maintenant 30⁰⁰	BEN HOGAN Jeux de fers Apex Edge (3 CA) Acier ou graphite Prix cour. 1199 ⁰⁰ Maintenant 698⁰⁰	YONEX Jeux de fers V-Mass 250 Prix cour. 999 ⁰⁰ Maintenant 500⁰⁰	
TOMMY ARMOUR COCQUEURS Moins 50 %	DUNLOP COCQUEURS Tour Special Prix cour. 59 ⁰⁰ Maintenant 25⁰⁰	TAYLORMADE Bois no 1 et bois d'allée SuperSteel Graphite Acier Prix cour. 279 ⁰⁰ Maintenant 150⁰⁰ Prix cour. 279 ⁰⁰ Maintenant 120⁰⁰	TOMMY ARMOUR Jeu de fers (3 CA) 845 Silverscott Prix cour. 498 ⁰⁰ Maintenant 348⁰⁰	JAZZ Bois no 1 CFO Prix cour. 299 ⁰⁰ Maintenant 148⁰⁰	TOUS COCQUEURS POUR DAMES Moins 20 %

BÂTONS DE GOLF

BALLES DE GOLF

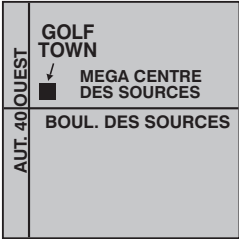
TOP FLITE SD Balata Douzaine Prix cour. 39 ⁹⁵ Maintenant 14⁹⁸	TOP FLITE Pro Balata Douzaine Prix cour. 45 ⁹⁵ Maintenant 24⁹⁸	
WILSON I Wound Douzaine Prix cour. 54 ⁹⁵ Maintenant 30⁰⁰	TOUTES BALLES RAM Moins 50 %	TOP FLITE Distance Control Boite de 15 Prix cour. 45 ⁹⁵ Maintenant 19⁹⁸

SACS DE GOLF

NIKE Dual Lightweight III Prix cour. 159 ⁰⁰ Maintenant 118⁰⁰	CYNERGY Sac sur pied Spirit Prix cour. 129 ⁰⁰ Maintenant 98⁰⁰	NIKE Sac de chariot Access Prix cour. 199 ⁰⁰ Maintenant 148⁰⁰
TOUS SACS DE VOYAGE ET HOUSSES Moins 20 %	NIKE Tour Lightweight III Prix cour. 199 ⁰⁰ Maintenant 148⁰⁰	TOUS SACS POUR DAMES Moins 20 %

Avant d'acheter, faites un essai dans notre simulateur.

Chèques-cadeaux maintenant disponibles en magasin et en ligne.

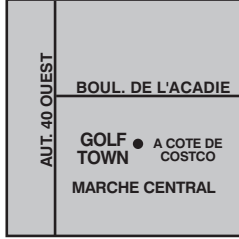


Pointe-Claire
2315-A Transcanadienne
(514) 693.0055





Montréal
1001, rue du Marché central
(514) 382.4666



Heures d'ouverture : 9 h à 18 h lun. et mar.; 9 h à 21 h mer. au ven.; 9 h à 17 h le sam.; 10 h à 17 h le dim.